

GE_GERICHTE ATA/148/2008 vom 7. Mai 2007

GE Cour de justice, 2007-05-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATA_148_2008

FR: GE_GERICHTE ATA/148/2008 du 7 mai 2007

IT: GE_GERICHTE ATA/148/2008 del 7 maggio 2007

Erwägungen

E. 1

Interjeté en temps utile devant la juridiction compétente, le recours est recevable de ce point de vue (art. 56A de la loi sur l'organisation judiciaire du 22 novembre 1941 - LOJ - E 2 05 ; art. 63 al. 1 let. a de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985 - LPA - E 5 10).

E. 2

Selon l'article 22 LPA, les parties doivent collaborer à la constatation des faits dans les procédures qu'elles introduisent elles-mêmes. En cas de défaut de collaboration de ces dernières, le tribunal peut prononcer l'irrecevabilité de leurs conclusions (ATA/539/2007 du 30 octobre 2007 et les références citées).

E. 3

En l'espèce, quatre audiences ont été convoquées dans cette affaire, par plis simples pour celles des 3 septembre, 24 septembre et 19 novembre 2007, et par plis simples et recommandés pour celle du 3 mars 2008. Le recourant ne s'est jamais présenté et, sauf pour l'audience du 24 septembre 2007 où il a informé le tribunal qu'il serait en voyage, il n'a jamais pris la peine de se faire excuser ni d'envoyer quelqu'un pour lui. Les convocations lui ont été envoyées à l'adresse indiquée dans le recours, qui est la même que celle figurant sur la lettre d'excuse qu'il a fait parvenir au tribunal le 20 septembre 2007. Elles ne sont pas venues en retour au tribunal. Il faut donc en déduire que le recourant a été atteint.

L'attitude de M. G_____ démontre qu'il se désintéresse totalement du sort de la cause qu'il a lui-même introduite. Il n'y a ainsi pas lieu de poursuivre plus avant l'instruction.

Son recours sera donc déclaré irrecevable.

E. 4

En application de l'article 87 alinéa 1 LPA, le recourant sera condamné au paiement d'un émolument d'un montant de CHF 500.- (art. 87 LPA). * * * * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.